

ANNEXE 1 : frais de déplacements et autres frais connexes.

Veillez noter que des frais de déplacements pour les conférences et les kiosques sont de (en km pour les aller-retour):

0 à 100 km aller-retour	gratuit
100 à 200 km aller-retour	50\$
200 à 300 km aller-retour	100\$
300 à 400 km aller-retour	150\$
400 à 500 km aller-retour	200\$
500 km ou plus aller-retour	= 0.68 cents du km et possibilité aussi d'ajouter le salaire de l'intervenant(e) (ex. si les déplacements sont très longs comme en Gaspésie, en Rouyn-Noranda ou au Saguenay) * Une soumission sera donc émise dans ces cas particuliers.

Pour des raisons de sécurité sur la route, il n'y a aucun déplacement qui se fait dans les régions très éloignées des bureaux d'ANEB durant les mois d'hiver, soit de janvier au mois de mars.

Merci,

L'équipe du volet éducation et prévention chez ANEB Québec